



EXTRAIT N°67/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024



Date de la convocation :
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 3
Absents 4
Excusés 4

En cours de Séance :

Présents 24
Procurations 3
Absents 2
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de ~~septembre~~, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

VALIDATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) POUR LE PROGRAMME CULTUREL 2024 DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH

Le maire expose :

La Ville de Saint-Joseph aspire à faire de l'art, de la culture et du patrimoine des axes centraux de sa politique culturelle. Dans cette perspective, plusieurs objectifs ont été identifiés pour renforcer l'accès aux droits culturels, ouvrir la scène locale à un art pluriel, et valoriser la culture en tant que vecteur de lien social, intergénérationnel et de développement du territoire. Ce projet vise à rendre les Joséphins fiers de leur identité, tout en redynamisant l'attractivité culturelle et économique de la commune.

Objectifs du programme culturel 2024 :

- Renforcer l'accès aux droits culturel : Offrir à tous les Joséphins, y compris ceux éloignés des lieux de diffusion, un accès à une culture de qualité.
- Promouvoir un art pluriel : Permettre à la scène locale de s'ouvrir à une diversité d'expressions artistiques, notamment à travers le patrimoine culturel immatériel.
- Créer de lien social : Utiliser la culture pour renforcer les valeurs de solidarité, d'inclusion, de transmission et de respect, tout en rapprochant les générations.
- Redynamiser l'attractivité du territoire : Contribuer au renforcement de l'attractivité culturelle et économique de Saint-Joseph à travers une programmation riche, ancrée dans le patrimoine local.

Le programme culturel de 2024 s'articule autour d'une saison culturelle variée, s'étalant de février à juillet :

- Février : Carnaval de Saint-Joseph.
- Mai : Week-end d'Antan.
- Juillet : "Lawonn dansé", mettant en valeur les danses traditionnelles.

Ces événements sont entièrement gratuits afin de garantir leur accessibilité à toutes les familles.

Ce programme est mené en synergie avec plusieurs services municipaux, notamment la direction des affaires scolaires et de l'enfance, la direction des solidarités actives, le point d'appui à la vie associative (PAVA), ainsi que les associations en charge de la réalisation des actions.

Cette collaboration interservices vise à garantir une mise en œuvre harmonieuse des actions proposées, tout en répondant aux enjeux sociaux et culturels identifiés.

Pour la réalisation de ce programme ambitieux, la ville a sollicité un financement de la CTM. Ce soutien est essentiel pour assurer la pérennité des actions culturelles proposées et leur impact sur la population. En outre, cette demande de financement permet de poser les bases d'une politique culturelle renouvelée, à reconduire et enrichir chaque année.

Plan de financement :

Coût prévisionnel global : 140 000 € HT

- dont carnaval	34 040 €
- dont Lawonn Dansé	14 500 €
- dont Week-End d'Antan	91 460 €

FINANCEUR	MONTANT
-----------	---------

CTM	112 000 €
AUTOFINANCEMENT	28 000 €
TOTAL	140 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **DE VALIDER** le plan de financement
- **D'AUTORISER** la demande de financement auprès de la CTM pour un montant de 112 000 euros.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la demande de financement ainsi que tous les autres actes y afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

